

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.03.04 Convocation du 18.03.2004

Compte rendu affiché le 29 mars 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : CENTRE Jean VILAR :

2^{ème} Tranche : Choix de la Procédure

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG.

Absents représentés : M. POINT par M. RODRIGUEZ - Mme BERRA par Mme GUERIN - Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

Absents excusés : MM. FERNANDES, BELLOT, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que lors de la précédente réunion du Conseil, l'assemblée avait décidé d'annuler les travaux complémentaires initialement prévus dans le cadre de la restructuration du centre Jean Vilar.

Il rappelle que cette décision avait été prise car à l'issue de la 1^{ère} tranche des travaux, compte tenu des éléments techniques non disponibles au moment de l'étude, il était apparu que la réalisation de la seconde tranche, comme prévue initialement, aurait entraîné l'obligation de procéder à des avenants, voire à la signature de nouveaux marchés très importants.

En conséquence, il propose de lancer une nouvelle consultation, en application du nouveau Code des Marchés Publics, qui prendrait la forme d'un appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du 26.02.2004,
- Considérant qu'il importe de procéder aux travaux permettant de terminer la restructuration du **Centre Jean VILAR**,
- Décide de poursuivre l'opération de réaménagement du **Centre Jean VILAR**,
- Demande à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres ouvert, prévue au Code des Marchés Publics (sous-section 1, articles 57 et suivants),
- Dit que les crédits sont prévus au B.P. 2004, opération 0711,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Mars 2004

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 4 mai 2004
- de la publication le 5 mai 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 4 mai 2004